



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Haute-Marne

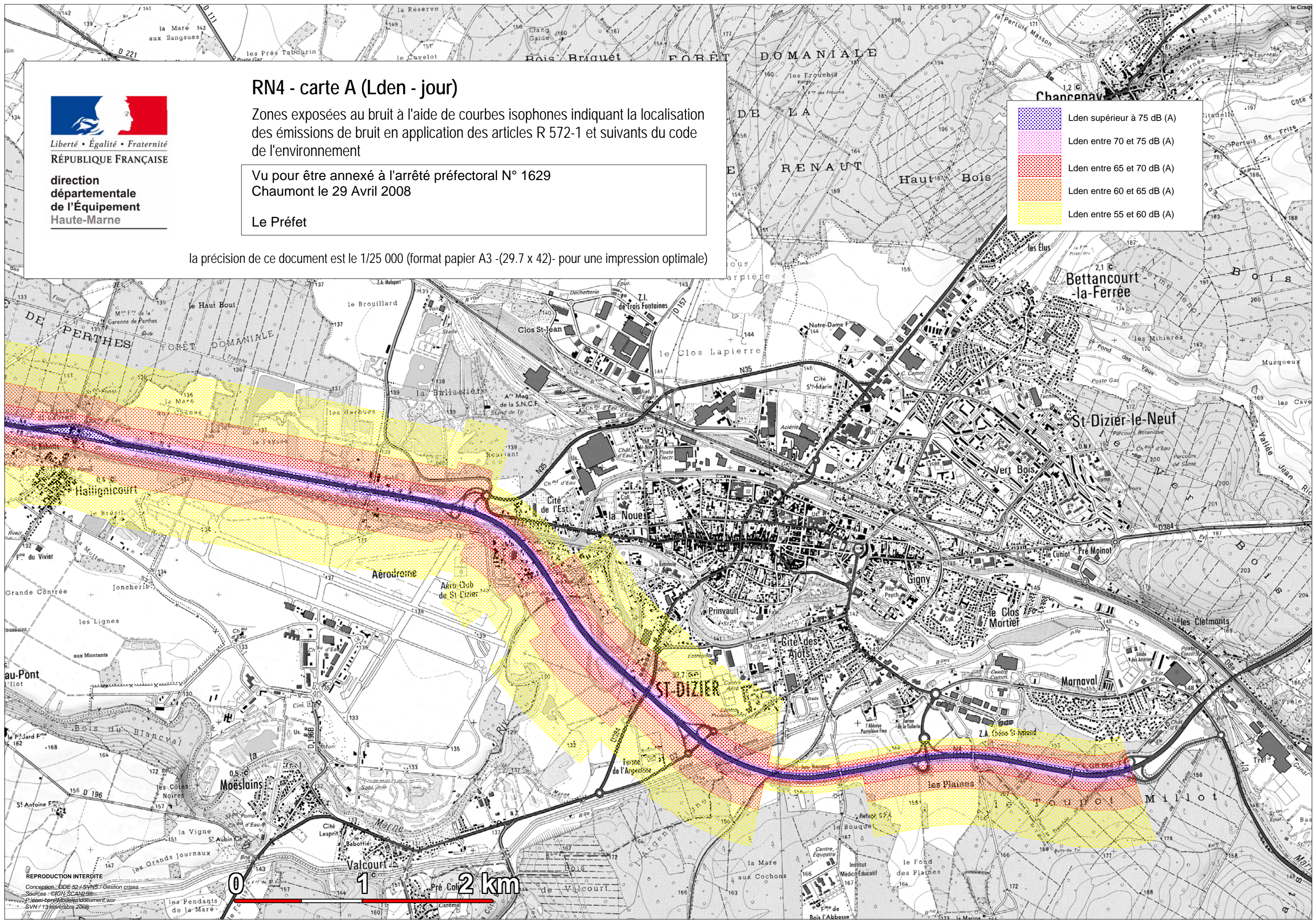
## RN4 - carte A (Lden - jour)

Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du code de l'environnement

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 1629  
Chaumont le 29 Avril 2008

Le Préfet

la précision de ce document est le 1/25 000 (format papier A3 -(29.7 x 42)- pour une impression optimale)



REPRODUCTION INTERDITE  
Conception : DDE 52 / SVNS / Gestion crises  
Sources : ©IGN-SCAN2008  
Passez votre Word sur le document, voir  
SVN / 13 novembre 2008